

VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

Rencontres nationales du droit foncier (RNDF)

5^e édition

Les contentieux de voiries

Paris – Gare de Lyon

5 & 6 février 2026

Également en replay



Jeudi 5 février 2026

Les chemins ruraux et les chemins d'exploitation

OBJECTIF Être capable d'identifier le statut et le régime d'un chemin**8h30** Accueil des participants**PLAN**

9h > 12h

Le régime juridique des chemins d'exploitation

La reconnaissance des chemins d'exploitation

- L'autonomie des chemins d'exploitation : les différences avec les chemins de servitude et les autres chemins ;
- Les critères de reconnaissance des chemins d'exploitation : les titres, les plans, l'ancienneté, la riveraineté, la fonction et l'intérêt du chemin.

Les conséquences juridiques liées à la reconnaissance d'un chemin d'exploitation

- Les actions en requalification ;
- Les actions en démolition, remise en état, travaux ;
- Les actions négatoires.

13h30 > 16h30 **Le régime juridique des chemins ruraux**

La caractérisation des chemins ruraux

- Les éléments ne permettant pas de démontrer une présomption de propriété : l'incidence du tableau de classement des chemins, l'incidence du cadastre ;
- Les éléments permettant de démontrer une présomption de propriété : l'utilisation du chemin comme voie de passage, l'affectation à l'usage du public ;
- Les éléments permettant de combattre la présomption posée par l'article L. 161-1 du Code rural.

Le régime juridique des chemins ruraux

- La délimitation des chemins ruraux ;
- L'entretien et la police des chemins ruraux ;
- L'échange et la vente des chemins ruraux.

TEXTES

- Ordonnance n° 50-115 du 7 janv. 1959, loi n° 2022-217 du 21 févr. 2022 (loi 3DS), décret n° 2022-1952 du 26 déc. 2022 et arrêté du 16 févr. 2023.
- Code de la voirie routière (L. 161-1 et s.).
- Jurisprudence

INTERVENANTS

Frédéric BÉRENGER, avocat au barreau d'Aix-en-Provence
Vincent BALP, géomètre-expert



Vendredi 6 février 2026

Le domaine public routier

OBJECTIF Être capable d'identifier le domaine public routier et de prévenir les contentieux de voiries**8h30** Accueil des participants**PLAN**

9h > 12h

La détermination du domaine public routier

L'identification du domaine public routier

- La variété des propriétaires ;
- L'incorporation, le classement et l'alignement ;
- L'affectation (principale, accessoire, globale).

La circulation des biens du domaine public routier

- Les transferts de propriété internes ;
- La sortie du domaine et les délais de voirie.

13h30 > 16h30 **Les contentieux**

La répartition contentieuse

- La compétence judiciaire ;
- La compétence administrative

Les contentieux particuliers

- Le contentieux lié à la police de la conservation et aux expulsions
- Le contentieux des concessions ;
- Le contentieux de l'ouvrage public ;
- Le contentieux lié aux superpositions d'affectation et de propriétés (tréfonds ...)

TEXTES

- Code général de la propriété des personnes publiques
- Code de la voirie routière
- Jurisprudence

INTERVENANTS

Philippe NUGUE, avocat au barreau de Lyon
Hugo DEVILLERS, maître de conférences



Validation
de
12 heures
de formation

INSCRIPTION

Je participe aux 5^{es} **“Rencontres nationales du droit foncier”**

à l'Holiday Inn Paris bastille, 11 rue de Lyon Paris 12^e, et je coche les options ci-dessous :

1 - Je bénéficie du tarif :

☐ **Abonné*** (préciser votre numéro :)

☐ **Plein tarif**

* Le tarif «abonné» s'entend pour un abonnement en cours à la revue *Informations rapides de la copropriété*, *Droit de la voirie* ou *Annales des loyers*

2 - Je m'inscris aux dates suivantes :

☐ **jeudi 5 février 2026** (6 heures de formation) ☐ **vendredi 6 février 2026** (6 heures de formation)

3 - je suivrai la formation

☐ **En présentiel**

☐ **En replay**

4 - Je sélectionne le tarif :

TARIFS	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	☐ 1198.⁸⁰ € (999 € HT)	☐ 718.⁸⁰ € (599 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	☐ 1326.⁰⁰ € (1105 € HT)	☐ 798.⁰⁰ € (665 € HT)

Nom : Prénom :

Organisme /société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Profession :

> J'envoie ce bulletin et le règlement à :

Edilaix - 33 cours de Verdun-Récarnier
CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

> Je peux également m'inscrire **en ligne**
en flashant ce QR code



Date, cachet et signature,

après avoir pris connaissances des conditions générales d'inscription
ci-dessous

Conditions générales d'inscription

Inscription. - La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation. **Pré-requis.** - Aucun pré-requis exigé pour cette action de formation. **Méthodes et outils.** - Un dossier de travail comprenant des cas concrets est remis à chacun des inscrits sous format numérique. Temps d'échanges favorisés par les intervenants. **Publics visés.** - Les services juridiques de collectivités locales, notamment des communes ou communautés de communes ; Services juridiques de sociétés d'équipements ou de transports ; Avocats ; Géomètres-experts ; Notaires. **Prix en charge.** - EDILAIX est un organisme de formation certifié au titre du référentiel national QUALIOP. Nos formations sont éligibles aux OPCO. **Annulation.** - L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne. En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société Edilaix facture 50 % du montant HT. En cas d'annulation reçue moins de 48 heures avant la formation, aucun remboursement ni report ne sera effectué. Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérerait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site edilaix.com. **Rétractation.** - En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consumma-

teur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1^{er} de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation. **Accessibilité PSH/PMR.** - Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises. Contact référent Handicap : formation@groupe-edilaix.com. **RGPD.** - Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique. **Droit à l'image.** - En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case. ☐